Objet : Préavis de grève pour la journée du mardi 17 novembre 2026, de 0 h à 24 h

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le syndicat CGT des agents de la Ville de Frouard, affilié à la Fédération CGT des Services publics, dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des agent·es de la Ville de Frouard (titulaires, stagiaires, contractuel·les, apprenti·es, agent·es de droit public ou de droit privé), pour la journée du **mardi 17 novembre 2026, de 0 h à 24 h**.
Ce préavis concerne l'ensemble des services, sites et équipements de la Ville de Frouard, y compris les agent·es en horaires décalés, d'astreinte ou de nuit.

Il s'inscrit dans le cadre du préavis national déposé par la Fédération CGT des Services publics, afin de permettre à chaque agent·e de participer à la journée de grève et de manifestation, et de porter les revendications suivantes :

- un plan d'investissement et de financement de la Fonction publique, en lieu et place du projet de baisse des budgets des collectivités de 5,6 milliards d'euros ;
- le dégel et l'augmentation du point d'indice à 6,50 € immédiatement, l'effectivité de l'égalité salariale et la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- un plan de recrutement et de titularisation permettant de lutter contre la précarité et la surcharge de travail, et de répondre aux besoins de la population ;
- l'abrogation immédiate de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- l'arrêt de toute répression et de tous actes de violence, le respect des droits et libertés fondamentales, notamment du droit de grève et de manifester ;
- l'ouverture de négociations sur les revendications de la jeunesse, avec des budgets dédiés.

Ce préavis vous est remis au moins cinq jours francs avant le début de la grève. Nous restons à votre disposition pour échanger sur les conditions de son exercice.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le secrétaire général, Pierre-Olivier Geiger